



**Conseil économique
et social**

Distr.
GENERALE

E/CN.17/1993/5
1er juin 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE
Première session
14-25 juin 1993
Point 2 de l'ordre du jour provisoire*

ADOPTION D'UN PROGRAMME DE TRAVAIL THEMATIQUE PLURIANNUEL
POUR LA COMMISSION

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1 - 2	2
I. UNE APPROCHE INTEGREE	3 - 4	2
II. EXAMEN DES GROUPES D'ELEMENTS	5 - 8	3
III. MANIFESTATIONS FUTURES DANS DES DOMAINES CONNEXES	9 - 10	4
IV. CALENDRIER POSSIBLE DES EXAMENS SECTORIELS	11 - 12	5
V. PROGRAMME DE TRAVAIL	13 - 18	5
VI. CONCLUSION	19	7
 <u>Annexe</u> 		
Projet de programme de travail thématique pluriannuel pour la Commission		8

* E/CN.17/1993/4.

INTRODUCTION

1. Au paragraphe 12 de sa résolution 47/191 concernant les arrangements institutionnels pour le suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, l'Assemblée générale a recommandé que la Commission du développement durable adopte à sa première session de fond un programme de travail thématique portant sur plusieurs années, qui servira de cadre pour évaluer les progrès réalisés dans l'exécution d'Action 21¹, assurera une approche intégrée de tous ses éléments relatifs à l'environnement et au développement et déterminera les liens à prévoir entre les questions sectorielles et intersectorielles, ledit programme pouvant être composé de groupes d'éléments qui intègrent efficacement des composantes sectorielles et intersectorielles d'Action 21, de telle sorte que la Commission puisse évaluer les progrès réalisés d'ici à 1997 dans l'exécution globale d'Action 21, étant entendu que ce programme de travail pourra être modifié, s'il y a lieu, lors de futures sessions de la Commission. Au paragraphe 13 de la même résolution, le Secrétaire général a été prié de soumettre ses propositions concernant ce programme de travail pendant la session d'organisation de la Commission.

2. A cette session d'organisation, tenue du 24 au 26 février 1993, la Commission a pris note du rapport du Secrétaire général sur l'orientation générale d'un programme de travail thématique pluriannuel pour ses travaux (E/CN.17/1993/2) et prié le Secrétaire général d'établir un projet de programme de travail pour qu'elle puisse l'examiner et l'adopter à sa première session de fond, en tenant compte des observations et des vues exprimées au cours de sa session d'organisation.

I. UNE APPROCHE INTEGREE

3. La Commission a également décidé que le programme de travail reposerait sur une approche intégrée de l'environnement et du développement, tenant pleinement compte des principes énoncés dans la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement² et de tous les autres aspects de la CNUED, ainsi que du paragraphe 4 de la résolution 47/191 de l'Assemblée générale, et ferait apparaître les corrélations entre les éléments sectoriels et intersectoriels d'Action 21.

4. Au paragraphe 4 de la résolution 47/191, l'Assemblée générale a recommandé que la Commission :

a) Favorise l'incorporation des principes de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement dans l'application d'Action 21;

b) Favorise l'incorporation, dans l'application d'Action 21, de la Déclaration de principes, non juridiquement contraignante mais faisant autorité, pour un consensus mondial sur la gestion, la conservation et l'exploitation écologiquement viable de tous les types de forêts³, notamment dans le contexte de l'examen de l'application du chapitre 11 d'Action 21;

c) Maintienne à l'étude l'application d'Action 21, consciente que ce programme dynamique peut évoluer avec le temps et qu'il est prévu de le réexaminer en 1997, et fasse au besoin des recommandations à l'intention du Conseil économique et social et, par son intermédiaire, de l'Assemblée générale,

sur la nécessité de nouveaux accords de coopération concernant le développement durable.

II. EXAMEN DES GROUPES D'ÉLÉMENTS

5. A sa session d'organisation, la Commission a décidé d'examiner chaque année les groupes d'éléments ci-après, qui sont essentiellement de nature intersectorielle, l'accent étant particulièrement mis sur certains chapitres d'Action 21 à l'intérieur de chaque groupe, le cas échéant :

- a) Éléments critiques de la durabilité;
- b) Ressources et mécanismes financiers;
- c) Education, science, transfert de techniques écologiquement rationnelles, coopération et création de capacités;
- d) Mécanismes de prise de décisions;
- e) Rôle des principaux groupes.

6. La Commission a également décidé que les groupes suivants, qui sont essentiellement de nature sectorielle, seraient examinés sur une base pluriannuelle :

- f) Santé, établissements humains et ressources en eau douce;
- g) Terres, désertification, forêts et diversité biologique;
- h) Atmosphère, océans et toutes les mers;
- i) Substances chimiques toxiques et déchets dangereux.

7. A l'alinéa b) de sa décision sur les questions relatives aux travaux futurs de la Commission, celle-ci a indiqué, s'agissant des sources d'information dont il y avait lieu de tenir compte dans les examens thématiques d'Action 21, qu'en établissant les ordres du jour de ses prochaines sessions, elle déterminerait quels rapports seraient examinés parmi ceux présentés par tous les organes, organismes, programmes et institutions compétents des Nations Unies, ainsi que par les institutions financières internationales, y compris le Fonds pour la protection de l'environnement, une place étant faite aux liens avec ces organes, notamment aux avis des experts du Conseil consultatif de haut niveau présentés par le Secrétaire général. La Commission pourrait aussi souhaiter tenir compte d'autres questions telles que les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs suivants :

a) Elaboration par chaque pays, si possible d'ici à 1994, de stratégies de développement durable (par. 37.4 d'Action 21);

b) Mise en oeuvre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques;

c) Examen, par les organismes des Nations Unies, de leurs programmes relatifs à l'éducation, y compris à la formation et à la sensibilisation du public (par. 36.5 g) d'Action 21);

d) Collecte, actualisation et mise au point de procédures de sécurité compatibles de manière à former un ensemble de principes internationalement convenus, lequel servirait de base aux directives qui seraient suivies en matière de sécurité en biotechnologie (par. 16.32 c) d'Action 21);

e) Travaux de la tribune intergouvernementale proposés sur l'évaluation et la gestion des risques liés aux produits chimiques (par. 19.76 d'Action 21).

8. Au paragraphe c) de la même décision, la Commission a indiqué qu'elle déterminerait les modalités d'examen des rapports et les contributions d'entités n'appartenant pas au système des Nations Unies, notamment des organisations non gouvernementales.

III. MANIFESTATIONS FUTURES DANS DES DOMAINES CONNEXES

9. La Commission a prié le Secrétaire général, lorsqu'il formulerait ses propositions concernant un programme de travail dont la Commission serait saisie pour examen, de tenir compte du calendrier des prochaines grandes réunions intergouvernementales, négociations et décennies internationales, dans les domaines économique, social et connexes, telles que celles relatives à :

a) L'élaboration d'une convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays les plus gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, laquelle devrait être menée à bien par un comité intergouvernemental de négociation qui se réunira à Paris du 6 au 17 juin 1994;

b) La Conférence mondiale sur le développement durable des petits Etats en développement insulaires, qui se tiendra à Bridgetown (Barbade), du 25 avril au 6 mai 1994;

c) La Conférence des Nations Unies sur les stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives et sur les stocks de poissons grands migrateurs, qui doit se tenir au Siège de l'Organisation des Nations Unies, du 19 au 30 juillet 1993;

d) La Conférence internationale sur la population et le développement qui se tiendra au Caire, du 5 au 13 septembre 1994;

e) Le Sommet mondial pour le développement social, qui se tiendra à Copenhague, du 6 au 12 mars 1995;

f) La quatrième Conférence mondiale sur les femmes : lutte pour l'égalité, le développement et la paix, qui se tiendra à Beijing, du 4 au 15 septembre 1995;

g) La Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), qui se tiendra en Turquie du 4 au 13 juin 1996;

h) La Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles;

ainsi que toutes activités de suivi liées aux conférences susmentionnées qui pourraient être recommandées.

10. Le Secrétaire général estime qu'en déterminant son programme de travail, la Commission pourrait aussi vouloir tenir compte, entre autres, des manifestations intergouvernementales ci-après :

a) La Conférence mondiale sur les droits de l'homme, qui se tiendra à Vienne du 14 au 25 juin 1993;

b) La réunion du Conseil de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce consacrée au suivi de la CNUED, qui se tiendra à Genève en novembre 1993.

IV. CALENDRIER POSSIBLE DES EXAMENS SECTORIELS

11. Il est proposé que l'examen des progrès réalisés dans les différents domaines d'action énoncés dans l'Action 21, par groupes d'éléments, commence en 1994. Si l'on consacre trois ans à l'examen des groupes d'éléments de nature sectorielle, celui-ci pourrait être achevé dans tous les domaines d'action d'ici à 1996. A sa session de 1997, la Commission pourrait alors procéder à un examen d'ensemble de la mise en oeuvre d'Action 21 dans la perspective de la session extraordinaire de l'Assemblée générale envisagée dans la résolution 47/190 de l'Assemblée.

12. Compte tenu du calendrier des manifestations connexes visées aux paragraphes 9 et 10 ci-dessus, il est suggéré que l'examen des groupes d'éléments de nature sectorielle pourrait se dérouler comme suit :

1994	F. Santé, établissements humains et ressources en eau douce
	I. Substances chimiques toxiques et déchets dangereux
1995	G. Terres, désertification, forêts et diversité biologique
1996	H. Atmosphère, océans et toutes les mers

V. PROGRAMME DE TRAVAIL

13. Compte tenu de ce qui précède, un projet de programme de travail thématique pluriannuel est présenté ci-joint en vue de son examen par la Commission, lors de sa première session de fond. Comme la Commission a décidé qu'il y avait lieu de mettre l'accent sur certains chapitres d'Action 21 à l'intérieur de chaque groupe d'éléments, on a indiqué, pour les groupes intersectoriels à examiner chaque année, les chapitres auxquels il est suggéré d'accorder une attention particulière. Bien que le programme de travail soit organisé par chapitres, il conviendrait de prendre en compte tous les domaines d'activité étroitement liés qui figurent également dans d'autres chapitres. Bien entendu, la Commission pourra, si les circonstances l'exigent, examiner toute autre question qui se

présentera même si celle-ci relève d'un chapitre qu'il n'est pas prévu d'examiner pendant l'année.

14. Pour ce qui est des groupes D (Mécanismes de prise de décisions) et E (Rôle des principaux groupes), la Commission pourrait décider que ces deux groupes d'éléments seraient inscrits chaque année au programme mais ne seraient pris en considération que dans la mesure où ils concerneraient également les autres groupes à examiner. Par ailleurs, dès que le programme de travail pour la période 1994-1996 sera mis en route, chacun de ces groupes d'éléments sera examiné séparément et sous tous ses aspects.

15. Le projet de programme de travail jusqu'à 1997 est indiqué ci-après dans ses grandes lignes :

a) Session de 1994 :

- i) Examen des groupes intersectoriels A (en particulier les chapitres 2 et 4); B; C (en particulier les chapitres 34 et 37); D (en particulier les chapitres 38 et 39); et E;
- ii) Examen des groupes sectoriels, première phase :
 - F. Santé, établissements humains et ressources en eau douce (chap. 6, 7, 18 et 21);
 - I. Substances chimiques toxiques et déchets dangereux (chap. 19, 20 et 22);

b) Session de 1995 :

- i) Examen des groupes intersectoriels A (en particulier les chapitres 3 et 5); B; C (en particulier les chapitres 16, 34 et 35); D (en particulier les chapitres 8 et 40); et E;
- ii) Examen des groupes sectoriels, deuxième phase :
 - G. Terres, désertification, forêts et diversité biologique (chap. 10 à 15);

c) Session de 1996 :

- i) Examen des groupes intersectoriels A; B; C (en particulier les chapitres 34, 36 et 37); D; et E;
- ii) Examen des groupes sectoriels, troisième phase :
 - H. Atmosphère, océans et toutes les mers (chap. 9 et 17);

d) Session de 1997 :

Examen global et évaluation d'Action 21 en prévision de la session extraordinaire de l'Assemblée générale, en 1997.

16. Ces propositions ont pour but de susciter de nouvelles idées afin que le programme de travail soit conçu de façon à répondre, autant que possible, aux vœux de la Commission. Elles ont aussi pour but d'aider à mettre au point une méthode rationnelle, systématique et cohérente permettant de quantifier les progrès accomplis depuis la CNUED. Elles sont également destinées à faciliter la formulation de recommandations, en particulier en ce qui concerne les nouveaux grands problèmes urgents qui devront être examinés lors de la réunion de haut niveau de la Commission, l'accent étant mis sur la nécessité d'aider la Commission à déterminer aussi clairement que possible ses priorités ainsi que l'orientation stratégique de ses travaux futurs.

17. En formulant ces propositions, le Secrétaire général a pris bonne note des recommandations formulées par la Commission lors de sa session d'organisation concernant les groupes de chapitres qui devront constituer la base de son programme de travail. Le Secrétaire général a également pris note de ce qui a été dit à la session d'organisation au sujet de la multiplicité des facteurs pouvant affecter le calendrier des travaux de la Commission. En présentant ses propositions, le Secrétaire général tient donc à réitérer que celles-ci n'ont aucune valeur normative et qu'elles n'excluent pas d'autres options possibles.

18. Dans ce contexte, la Commission souhaitera sans doute examiner plus avant, entre autres, les questions suivantes :

a) Comment procéder efficacement à une évaluation sérieuse et suivie des progrès accomplis sur la voie d'un développement durable. Une possibilité qui a été évoquée (voir E/CN.17/1993/2) consisterait à mettre au point des indicateurs clairs, objectifs et pratiques;

b) Comment s'y prendre pour que cet examen soit vraiment l'occasion d'établir un bilan général de la situation en évitant les doubles emplois avec les programmes existants et comment faire pour qu'il suscite de nouvelles idées. Cet aspect est particulièrement important, eu égard aux dispositions du paragraphe 4 c) de la résolution 47/191 de l'Assemblée générale, qui reconnaît qu'Action 21 est un programme dynamique susceptible d'évoluer avec le temps et qu'il est prévu de le réexaminer en 1997.

VI. CONCLUSION

19. La Commission est invitée à examiner et à adopter, à sa première session de fond, le projet de programme de travail thématique pluriannuel présenté en annexe au présent document et résumé ci-dessus au paragraphe 15.

Notes

¹ Voir Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992, vol. I, Résolutions adoptées par la Conférence (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8), résolution I, annexe II.

² Ibid., résolution I, annexe I.

³ Ibid., résolution I, annexe III.

Annexe

PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL THEMATIQUE PLURIANNUEL
POUR LA COMMISSION

I. RASSEMBLEMENT DES CHAPITRES D'ACTION 21 EN GROUPES D'ELEMENTS,
COMME RECOMMANDE A LA SESSION D'ORGANISATION DE LA COMMISSION

A. Eléments critiques de la durabilité

1. Coopération internationale visant à accélérer un développement durable dans les pays en développement et politiques nationales connexes (chap. 2).
2. Lutte contre la pauvreté (chap. 3).
3. Modification des modes de consommation (chap. 4).
4. Dynamique démographique et durabilité (chap. 5).

B. Ressources et mécanismes financiers

1. Ressources et mécanismes financiers (chap. 33).

C. Education, science, transfert de techniques écologiquement rationnelles, coopération et création de capacités

1. Gestion écologiquement rationnelle des biotechnologies (chap. 16).
2. Transfert de techniques écologiquement rationnelles, coopération et création de capacités (chap. 34).
3. La science au service d'un développement durable (chap. 35).
4. Promotion de l'éducation, de la sensibilisation du public et de la formation (chap. 36).
5. Mécanismes nationaux et coopération internationale pour le renforcement des capacités dans les pays en développement (chap. 37).

D. Mécanismes de prise de décisions

1. Intégration du processus de prise de décisions sur l'environnement et le développement (chap. 8).
2. Arrangements institutionnels internationaux (chap. 38).
3. Instruments et mécanismes juridiques internationaux (chap. 39).
4. L'information pour la prise de décisions (chap. 40).

E. Rôle des principaux groupes

1. Préambule à la section III sur le renforcement du rôle des principaux groupes (chap. 23).

2. Action mondiale en faveur de la participation des femmes à un développement durable et équitable (chap. 24).

3. Rôle des enfants et des jeunes dans la promotion d'un développement durable (chap. 25).

4. Reconnaissance et renforcement du rôle des populations autochtones et de leurs communautés (chap. 26).

5. Renforcement du rôle des organisations non gouvernementales : partenaires pour un développement durable (chap. 27)

6. Initiatives des collectivités locales à l'appui d'Action 21 (chap. 28).

7. Renforcement du rôle des travailleurs et de leurs syndicats (chap. 29).

8. Renforcement du rôle du commerce et de l'industrie (chap. 30).

9. Communauté scientifique et technique (chap. 31).

10. Renforcement du rôle des agriculteurs (chap. 32).

F. Santé, établissements humains et ressources en eau douce

1. Protection et promotion de la santé (chap. 6).

2. Promotion d'un modèle viable d'établissements humains (chap. 7).

3. Protection des ressources en eau douce et de leur qualité : application d'approches intégrées de la mise en valeur, de la gestion et de l'utilisation des ressources en eau (chap. 18).

4. Gestion écologiquement rationnelle des déchets solides et questions relatives aux eaux usées (chap. 21).

G. Terres, désertification, forêts et diversité biologique

1. Conception intégrée de la planification et de la gestion des terres (chap. 10).

2. Lutte contre le déboisement (chap. 11).

3. Gestion des écosystèmes fragiles : lutte contre la désertification et la sécheresse (chap. 12).

4. Gestion des écosystèmes fragiles : mise en valeur durable des montagnes (chap. 13).

5. Promotion d'un développement agricole et rural durable (chap. 14).

6. Préservation de la diversité biologique (chap. 15).

H. Atmosphère, océans et différents types de mers

1. Protection de l'atmosphère (chap. 9).

2. Protection des océans et de toutes les mers - y compris les mers fermées et semi-fermées - et des zones côtières et protection, utilisation rationnelle, mise en valeur de leurs ressources biologiques (chap. 17).

I. Substances chimiques toxiques et déchets dangereux

1. Gestion écologiquement rationnelle des substances chimiques toxiques, y compris la prévention du trafic international illicite des produits toxiques dangereux (chap. 19).

2. Gestion écologiquement rationnelle des déchets dangereux, y compris la prévention du trafic international illicite des déchets dangereux (chap. 20).

3. Gestion sûre et écologiquement rationnelle des déchets radioactifs (chap. 22).

II. PROGRAMME DE TRAVAIL PROPOSE

Session de 1993

Adoption d'un programme de travail thématique pluriannuel (point 2 de l'ordre du jour provisoire).

Session de 1994

Examen des groupes d'éléments intersectoriels :

A. Eléments critiques de durabilité

Eu égard en particulier aux chapitres 2 et 4.

B. Ressources et mécanismes financiers

Chapitre 33.

C. Education, science, transfert de techniques écologiquement rationnelles, coopération et création de capacités

Eu égard en particulier aux chapitres 34 et 37.

D. Mécanismes de prise de décisions

Eu égard en particulier aux chapitres 38 et 39.

E. Rôle des principaux groupes

Chapitres 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31 et 32.

Examen des groupes d'éléments sectoriels, première phase :

F. Santé, établissements humains et ressources en eau douce

Chapitres 6, 7, 18 et 21.

I. Substances chimiques toxiques et déchets dangereux

Chapitres 19, 20 et 22.

Session de 1995

Examen des groupes d'éléments intersectoriels :

A. Éléments critiques de la durabilité

Eu égard en particulier aux chapitres 3 et 5.

B. Ressources et mécanismes financiers

Chapitre 33.

C. Éducation, science, transfert de techniques écologiquement rationnelles, coopération et création de capacités

Eu égard en particulier aux chapitres 16, 34 et 35.

D. Mécanismes de prise de décisions

Eu égard en particulier aux chapitres 8 et 40.

E. Rôle des principaux groupes

Chapitres 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31 et 32.

Examen des groupes d'éléments sectoriels, deuxième phase :

G. Terres, désertification, forêts et diversité biologique

Chapitres 10, 11, 12, 13, 14 et 15.

Session de 1996

Examen des groupes d'éléments intersectoriels :

A. Eléments critiques de la durabilité

Chapitres 2, 3, 4 et 5.

B. Ressources et mécanismes financiers

Chapitre 33.

C. Education, science, transfert de techniques écologiquement rationnelles, coopération et création de capacités

Eu égard en particulier aux chapitres 34, 36 et 37.

D. Mécanismes de prise de décisions

Chapitres 8, 38, 39 et 40.

E. Rôle des principaux groupes

Chapitres 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31 et 32.

Examen des groupes d'éléments sectoriels, troisième phase :

H. Atmosphère, océans et différents types de mers

Chapitres 9 et 17.

Session de 1997

Examen général et évaluation du programme Action 21 en préparation de la session extraordinaire de l'Assemblée générale, prévue en 1997 par la résolution 47/190.
